

# Les gestionnaires de fortune externes peuvent se faire certifier

L'Association romande des intermédiaires financiers et l'Institut supérieur de formation bancaire ouvrent aux intermédiaires financiers un programme de certification SAQ-CWMA, jusque-là proposé uniquement aux gérants de fortune travaillant dans les banques.

Pierre Cormon

Alors que les nouvelles lois sur les services et les établissements financiers imposeront de nouvelles obligations aux gérants de fortune externes dès 2020, l'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF) et l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB) veulent leur donner les moyens de remplir plus facilement leurs futures obligations légales. Ils leur accordent désormais la possibilité de se faire certifier selon le label CWMA, le standard professionnel adopté par les banques en 2016 pour leurs propres conseillers en gestion de fortune.

Si le contenu des ordonnances d'application des nouvelles lois n'est pas encore connu, les grandes lignes sont déjà fixées. Ces lois obligeront notamment les gestionnaires de fortune externes à pouvoir justifier de compétences techniques et

réglementaires et à suivre des formations continues. Comment attester de ses compétences, par exemple en cas de conflit avec un client? Être certifié selon le label CWMA devrait permettre de le faire facilement.

Si ce label n'est pas obligatoire, il pourrait cependant devenir le nouveau standard de la profession, estime Stéphanie Hodara, membre du comité de l'ARIF et associée de l'Etude Altenburger. «Les banques, qui l'exigent de leurs collaborateurs, vont probablement l'exiger également

des gestionnaires de fortune externes avec lesquels elles travaillent.» Cela leur permettra de se couvrir en cas de problème, mais également de fluidifier les interactions. «Ce sera plus facile pour les banques de travailler avec des gestionnaires externes ayant la même formation que leurs collaborateurs», explique Michel Juvet, président de l'IS-

## QUATORZE COMPÉTENCES

La certification repose sur un référentiel de compétences commun à l'ensemble de la gestion de fortune privée (quatorze domaines techniques et un comportemental). Toute personne prétendant à la certification commencera par les faire éva-

## SI CE LABEL N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL POURRAIT CEPENDANT DEVENIR LE NOUVEAU STANDARD DE LA PROFESSION.

luer. De 20% à 25% des collaborateurs de banques passés par là avaient des compétences suffisantes pour se présenter directement à l'examen. L'évaluation faisait ressortir un gros besoin en formation chez environ 20% d'entre eux. Les autres pouvaient compléter leurs besoins avec du e-learning et quelques jours de cours en présentiel. «La formation est individualisée en fonc-

tion des besoins de chacun», précise Frédéric Kohler, directeur de l'ISFB. Elle dure en général de douze à dix-huit mois. «Moins, ce serait prétentieux et dangereux; davantage, on risque de se diluer et de ne jamais la terminer», ajoute Frédéric Kohler.

Environ deux tiers des candidats ont réussi la certification à la première tentative et 95% après trois tentatives au plus. La certification est valable trois ans. Pour la renouveler, son détenteur doit suivre vingt-quatre heures de formation continue sur cette période ou passer un examen écrit de soixante questions.

Le coût de la formation varie selon les besoins de chacun. «Le coût moyen pour les collaborateurs des banques s'est élevé à quatre mille cinq cents francs», note Frédéric Kohler. Quant à la certification, elle coûte mille six cent cinquante francs pour les membres de l'ARIF, un peu plus pour les autres. ■

# Nouveaux ouvrages juridiques

Deux ouvrages de la collection juridique de la FER Genève font peau neuve. Ils intègrent les nouvelles bases légales en vigueur en 2018.

⇒ **Responsabilité pénale dans l'entreprise** aborde la question de la responsabilité des dirigeants, voire de l'entreprise elle-même, d'un point de vue pénal. L'entreprise et ses dirigeants sont certes habitués à la problématique de la responsabilité civile, mais celle-ci s'accompagne de la responsabilité pénale, qui vaut pour les actions comme pour les omissions.

⇒ **Cessation de l'activité indépendante - Principes d'imposition** (anciennement Fiscalité des indépendants) traite de l'imposition du bénéficiaire de liquidation qui découle de la fin d'une activité lucrative indépendante. A certaines conditions, cette imposition peut être alléguée. La brochure expose dans les grandes lignes les conditions et modalités d'application de cet allègement fiscal.

Retrouvez et commandez tous les ouvrages de la FER Genève sur le site [www.fer-ge.ch](http://www.fer-ge.ch), rubrique S'informer et découvrir.



ENTREPRISE ROMANDE: le journal des entreprises en Suisse romande - ISSN 1013-3089

EDITEUR Fédération des Entreprises Romandes Genève  
ADRESSE 98, rue de Saint-Jean, CP 5278 - 1211 Genève 11, tél. 058 715 37 44, e-mail: [er@entrepriseromande.ch](mailto:er@entrepriseromande.ch)  
ABONNEMENTS Tarif pour la Suisse, douze mois: Fr. 65.- (prix spécial pour abonnements collectifs d'entreprises); étranger, douze mois: Fr. 78.-; prix au numéro: Fr. 3.-  
REDACTION EN CHEF Véronique Kämpfer RESPONSABLE D'EDITION Catherine Garavaglia REDACTION Pierre Cormon, Catherine Garavaglia, Flavia Giovannelli, Gregory Tesnier SECRETARIAT Isabelle Culean  
REGIE PUBLICITAIRE HP media SA, avenue de Chamoinx 7, 1207 Genève, tél. 022 786 70 00, [www.hpmedia.ch](http://www.hpmedia.ch), e-mail: [a.egli@hpmedia.ch](mailto:a.egli@hpmedia.ch) IMPRESSION Atar Roto Presse SA, 13, rue des Sablières, 1214 Vernier

La reproduction des articles est possible moyennant autorisation, mention de la source et de l'auteur.

1211 Genève 11, tél. 058 715 37 44, e-mail: [er@entrepriseromande.ch](mailto:er@entrepriseromande.ch)  
ADRESSE 98, rue de Saint-Jean, CP 5278 - 1211 Genève 11, tél. 058 715 37 44, e-mail: [er@entrepriseromande.ch](mailto:er@entrepriseromande.ch)  
ABONNEMENTS Tarif pour la Suisse, douze mois: Fr. 65.- (prix spécial pour abonnements collectifs d'entreprises); étranger, douze mois: Fr. 78.-; prix au numéro: Fr. 3.-  
REDACTION EN CHEF Véronique Kämpfer RESPONSABLE D'EDITION Catherine Garavaglia REDACTION Pierre Cormon, Catherine Garavaglia, Flavia Giovannelli, Gregory Tesnier SECRETARIAT Isabelle Culean  
REGIE PUBLICITAIRE HP media SA, avenue de Chamoinx 7, 1207 Genève, tél. 022 786 70 00, [www.hpmedia.ch](http://www.hpmedia.ch), e-mail: [a.egli@hpmedia.ch](mailto:a.egli@hpmedia.ch) IMPRESSION Atar Roto Presse SA, 13, rue des Sablières, 1214 Vernier